



MESURES SALARIALES



L'ENTREPRISE A FAIT, POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, DES PROPOSITIONS CONCRÈTES, MAIS TRÈS EN DESSOUS DE NOS ATTENTES, SANS REVALORISER L'ENSEMBLE DES SALAIRES ET AVEC UN CALENDRIER TROP LOINTAIN...

DES AVANCÉES CERTAINES,
MAIS SURTOUT PEUT MIEUX FAIRE !

UN PREMIER PAS EST ENGAGÉ PAR LA DIRECTION

L'UNSA-Ferroviaire signe l'accord salarial après avoir consulté son bureau fédéral qui l'a voté à la majorité. L'UNSA-Ferroviaire estime néanmoins que les propositions de l'entreprise sont très insuffisantes pour les cadres, au regard des huit dernières années sans revalorisation salariale. ...

7

décembre dernier est la date à laquelle le bureau fédéral de l'UNSA-Ferroviaire a décidé de signer l'accord NAO.



●●● Malgré tout, l'UNSA-Ferroviaire, en responsabilité, a apposé sa signature pour ne pas pénaliser les salariés et a émis des réserves dans une lettre jointe à l'accord salarial, signé dans les bureaux de Campus Étoiles à Saint-Denis.

L'UNSA-FERROVIAIRE MAINTIENT LA PRESSION SUR LA DIRECTION POUR OBTENIR UNE NOUVELLE TABLE RONDE NAO DÈS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2022 ET RAPPELLE DANS SA LETTRE DE RÉSERVES LES POINTS QUI DOIVENT ÊTRE DISCUTÉS LORS DE LA PROCHAINE RENCONTRE.

CE QUE L'UNSA A NÉGOCIÉ ET OBTENU

- › **220 € par an** de la rémunération de tous les cheminots.
- › **Une prime de pouvoir d'achat** versé en décembre de 600 € pour les salaires annuels de moins de 29 000 € et de 300 € pour les salaires de 29 001 € à 57 000 €.
- › **Une revalorisation** de 130 € des PR 4 à PR 15.
- › **Pour les salariés contractuels**, 1,1 % pour les non-cadres et 1,8 % pour les cadres d'augmentation individuelle des salaires.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Si certaines organisations syndicales refusent les avancées obtenues, l'UNSA-Ferroviaire exige que l'ensemble des éléments qu'elle a obtenus par la négociation avec l'appui des

nombreux manifestants le jour de la table ronde soient appliqués « *sans aucune condition* », et ce dans le respect des engagements des signataires pour cet accord NAO.



CE QUE L'UNSA A ÉGALEMENT OBTENU

- › **La position** de rémunération (PR) 16 pour la qualification C.
- › **La PR 20** pour la qualification D.
- › **La PR 36** pour la qualification H.
- › **La réduction du délai** de passage en niveau 2 de 14 à 12 ans.
- › **La création** d'un échelon d'ancienneté supplémentaire.
- › **Une majoration** de 15 % du contingent en niveaux.



DERNIÈRE MINUTE

En réponse à ses nombreuses revendications, l'UNSA-Ferroviaire a reçu ce jour une réponse favorable du DRH Groupe public, qui confirme que l'ensemble des mesures seront déployées, selon un calendrier qui figure dans le tableau de l'accord que nous avons signé.



UNSA-FERROVIAIRE